

Junglinster, le 11 septembre 2020

AVIS AU PUBLIC

URBANISME

ADMINISTRATION
COMMUNALE DE
JUNGLINSTER

12, rue de Bourglinster
L-6112 Junglinster

Boîte postale 14
L-6101 Junglinster

T 78 72 72-1
F 78 83 19

Heures d'ouvertures

Lundi à vendredi
8h00-12h00
et 13h00-16h30

Jeudi jusqu'à 19h00
seulement bureau
de la population

Service technique
uniquement sur
rendez-vous

www.junglinster.lu

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Junglinster a été saisi d'une proposition de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier nouveau quartier (PAP-NQ) « An der Welbertskiel » à Bourglinster.

Conformément à l'article 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet est déposé pendant trente jours complets à partir du 14 septembre 2020 à la maison communale de et à Junglinster aux heures usuelles d'ouverture où le public peut en prendre connaissance.

La proposition de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier nouveau quartier (PAP-NQ)

« An der Welbertskiel » à Bourglinster est également disponible sur le site internet : www.junglinster.lu

Les observations et objections contre le projet susmentionné doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins au plus tard pour le 13 octobre 2020 inclusivement.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre

le secrétaire

